

ANNEXE 6.2.

BAREME DES PRESTATIONS MINIMALES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2021

NB : Le caractère exécutoire de ce projet de tarification est subordonné à l'avis conforme de l'ARAFER.

Annexe 6.2.1

Barème de prestations minimales pour les activités voyageurs conventionnées
en euros courants HT

Annexe 6.2.2

Barème de prestations minimales pour les activités voyageurs non-conventionnées
en euros courants HT

Annexe 6.2.3

Barème de prestations minimales pour l'activité fret
en euros courants HT

Annexe 6.2.4

Barème de prestations minimales pour les redevances particulières
en euros courants HT

ANNEXE 6.2.1



REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2021

Barème de prestations minimales

pour les activités voyageurs conventionnées

en euros courants HT

Redevance de Circulation (RC)				
RC = (Prix unitaire à la tonne-kilomètre x tonnage circulé en kilo tonne x distance de circulation) + (Prix unitaire au train-kilomètre x distance de circulation)	Prix unitaire par millier de tonnes-km (€ HT par kTBC-km)		+ Prix unitaire par train-km (€ HT par train-km)	
	Sur ligne UIC 2 à 6	Sur ligne UIC 7 à 9	Sur ligne UIC 2 à 6	Sur ligne UIC 7 à 9
Trains de voyageurs circulant sur ligne classique	3,230	1,528	0,435	0,435
Trains de voyageurs circulant sur ligne à grande vitesse	5,874	-	0,239	-

NB : kTBC = kilo tonne brute complète

Redevance de Circulation Electrique (RCE)		
RCE = Prix unitaire (PU) x distance de circulation		
PU (€ HT par train-km électrique)	Convois à traction électrique	0,294

Redevance de Marché (RM) - AOT Auvergne-Rhône-Alpes				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,98	1,94
		HP	3,67	2,39
	Weekend	HN	3,31	2,15

Redevance de Marché (RM) - AOT Bourgogne-Franche-Comté				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,82	1,83
		HP	3,48	2,26
	Weekend	HN	3,13	2,04

Redevance de Marché (RM) - AOT Bretagne				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,04	1,32
		HP	2,51	1,63
	Weekend	HN	2,26	1,47

Redevance de Marché (RM) - AOT Centre-Val de Loire				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	3,30	2,15
		HP	4,07	2,65
	Weekend	HN	3,67	2,38

Redevance de Marché (RM) - AOT Grand Est				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	3,13	2,03
		HP	3,86	2,51
	Weekend	HN	3,48	2,26

Redevance de Marché (RM) - AOT Hauts-de-France				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	3,03	1,97
		HP	3,74	2,43
	Weekend	HN	3,37	2,19

Redevance de Marché (RM) - AOT Normandie				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,89	1,88
		HP	3,57	2,32
	Weekend	HN	3,22	2,09

Redevance de Marché (RM) - AOT Nouvelle-Aquitaine				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,57	1,67
		HP	3,17	2,06
	Weekend	HN	2,86	1,86

Redevance de Marché (RM) - AOT Occitanie				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,43	1,58
		HP	3,00	1,95
	Weekend	HN	2,70	1,76

Redevance de Marché (RM) - AOT Pays de la Loire				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,37	1,54
		HP	2,92	1,90
	Weekend	HN	2,63	1,71

Redevance de Marché (RM) - AOT Provence-Alpes-Côte d'Azur				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	2,85	1,85
		HP	3,51	2,28
	Weekend	HN	3,16	2,06

Redevance de Marché (RM) - AOT Ile-de-France Mobilités (Transilien)				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	7,15	4,65
		HP	8,20	5,33
	Weekend	HN	7,53	4,89

Redevance de Marché (RM) - AOT Etat (TET)				
PKM (€ HT par sillon-km)			Sur LC 2-6	Sur LC 7-9
Modulation horaire suivant heure et jour de départ	Semaine	HC	3,66	2,38
		HP	3,66	2,38
	Weekend	HN	3,66	2,38

NB : Les réservations de capacité (sillons-kilomètres) captées sur LGV seront facturées au prix LC 2-6

NB : Les réservations de capacité (sillons-kilomètres) non captées par les systèmes d'information sont facturées forfaitairement sur la base de 3,503 € HT par sillon-kilomètre pour les activités voyageurs.

Redevance d'Accès (RA)				
Forfait annuel par Autorité Organisatrice de Transport (AOT)				
Montant du forfait (€ HT)	Auvergne-Rhône-Alpes	275 350 949	Nouvelle-Aquitaine	165 344 797
	Bourgogne-Franche-Comté	134 896 083	Occitanie	152 298 590
	Bretagne	75 735 915	Pays de la Loire	104 385 314
	Centre-Val de Loire	107 490 068	Provence-Alpes-Côte d'Azur	116 714 433
	Grand Est	244 834 215	Ile-de-France Mobilités (Transilien)	165 364 119
	Hauts-de-France	217 794 925	Etat (TET)	217 071 107
	Normandie	150 043 525		

Redevance de Saturation (RS)	
par circulation circulant sur la section déclarée constatée aux heures de saturations déclarées	
Activités concernées	Montant redevance saturation
Voy. Conventionné & GL	37,10

Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE - composante A)		
RCTE - composante A = Prix unitaire (PU) x distance de circulation		
PU (€ HT par train-km électrique)	Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	-
	Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse	-
	Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse	-
	Autres trains (HLP, matériel ...)	-

NB : Les tarifs de la RCTE seront publiés fin 2020. Les tarifs de la composante B seront présentés dans l'annexe 6.5 (prestation diverse)

ANNEXE 6.2.2

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2021

Barème de prestations minimales

pour les activités voyageurs non-conventionnées

en euros courants HT



Redevance de Circulation (RC)				
RC = (Prix unitaire à la tonne-kilomètre x tonnage circulé en kilo tonne x distance de circulation) + (Prix unitaire au train-kilomètre x distance de circulation)	Prix unitaire par millier de tonnes-km (€ HT par kTBC-km)		+ Prix unitaire par train-km (€ HT par train-km)	
	Sur ligne UIC 2 à 6	Sur ligne UIC 7 à 9	Sur ligne UIC 2 à 6	Sur ligne UIC 7 à 9
Trains de voyageurs circulant sur ligne classique	3,230	1,528	0,435	0,435
Trains de voyageurs circulant sur ligne à grande vitesse	5,874	-	0,239	-
Transport d'automobiles (Auto-train)	2,391	0,690	0,448	0,448

NB : kTBC = kilo tonne brute complète

Redevance de Circulation Electrique (RCE)		
RCE = Prix unitaire (PU) x distance de circulation		
PU (€ HT par train-km électrique)	Convois à traction électrique	0,294

Redevance de Marché (RM)									
PKM (€ HT par sillon-km)		Sur Ligne Classique (LC)	Sur Ligne à Grande Vitesse (LGV)						
			US			UM			
			Majorée	Normale	Minorée	Majorée	Normale	Minorée	
Trains de voyageurs aptes à la grande vitesse (TAGV)	Trafic domestique	A	3,19	30,02	26,14	21,03	33,39	29,05	23,37
		B	3,19	25,91	22,67	18,44	28,70	25,10	20,39
		C	3,19	22,68	19,77	15,95	25,20	21,96	17,71
		D	3,19	18,65	16,24	13,09	20,73	18,05	14,54
		E	3,19		10,13			11,23	

Redevance de Marché (RM)					
PKM (€ HT par sillon-km)		Sur Ligne Classique (LC)	Sur Ligne à Grande Vitesse (LGV)		
			US	UM	
Trains de voyageurs aptes à la grande vitesse (TAGV)	Trafic international	Intersecteurs internationaux - type 1	3,19	9,98	11,13
		Intersecteurs internationaux - type 2*	3,19	4,78	5,33
		Radial Belgique, Pays-Bas & Allemagne par axe Nord	3,19	20,83	23,23
		Radial Grande-Bretagne	3,19	14,81	16,51
		Radial Luxembourg & Allemagne par axe Est	3,19	14,98	16,69
		Radial Espagne	3,19	14,68	16,36
		Radial Italie	3,19	19,16	21,35
Autres trains non-conventionnés		Radial Suisse	3,19	20,08	22,38
		Trains non aptes à la grande vitesse de jour	3,19	-	-
		Trains non aptes à la grande vitesse de nuit	-	-	-
		Auto-train	-	-	-
		Trains historiques et touristiques	-	-	-
		Trains d'essais et AEF	3,19	10,46	10,46

* Les intersecteurs internationaux de type 2 sont les intersecteurs internationaux empruntant une infrastructure récente de type tunnel.

NB : Les réservations de capacité (sillons-kilomètres) non captées par les systèmes d'information sont facturées forfaitairement sur la base de 3,503 € HT par sillon-kilomètre pour les activités voyageurs.

Redevance de Saturation (RS)	
par circulation circulant sur la section déclarée constatée aux heures de saturations déclarées	
Activités concernées	Montant redevance saturation
TAGV - Segment de marché A	579,90
TAGV - Segment de marché B	333,80
TAGV - Segment de marché C	333,80
TAGV - Segment de marché D	308,60
TAGV - Segment de marché E	185,30
Autres TAGV	333,80

Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE - composante A)		
RCTE - composante A = Prix unitaire (PU) x distance de circulation		
PU (€ HT par train-km électrique)	Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse	-
	Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	-
	Autres trains (HLP, matériel ...)	-

NB : Les tarifs de la RCTE seront publiés fin 2020. Les tarifs de la composante B seront présentés dans l'annexe 6.5 (prestation diverse)

ANNEXE 6.2.3



REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2021 Barème de prestations minimales pour l'activité fret en euros courants HT

Redevance Circulation Nette*		
<i>RC = Prix kilométrique de circulation (PKC) x distance de circulation</i>		
PKC en fonction du tonnage circulé (en Tonnes Brutes Complètes) (€ HT par train-km)	Sur ligne UIC 2 à 6	Sur ligne UIC 7 à 9
[0 - 350 [0,87	0,57
[350 - 750 [1,04	0,50
[750 - 1050 [1,56	0,64
[1050 - 1550 [2,17	0,82
≥ 1550	2,40	0,87

*La RC Nette correspond au montant facturé aux entreprises de fret (voir distinction avec RC brute dans l'annexe 6.1.1)

Redevance Circulation Brute		
<i>RC = Prix kilométrique de circulation (PKC) x distance de circulation</i>		
PKC en fonction du tonnage circulé (en Tonnes Brutes Complètes) (€ HT par train-km)	Sur ligne UIC 2 à 6	Sur ligne UIC 7 à 9
[0 - 350 [0,87	0,57
[350 - 750 [1,70	0,81
[750 - 1050 [2,54	1,05
[1050 - 1550 [3,56	1,35
≥ 1550	5,22	1,82

* La RC brute correspond au cout marginal d'une circulation

Redevance de Circulation Electrique (RCE)		
<i>RCE = Prix unitaire (PU) x distance de circulation</i>		
PU (€ HT par train-km électrique)	Convois à traction électrique	0,294

Redevance de Saturation constatée (RS)		
par circulation circulant sur la section déclarée constatée aux heures de saturations déclarées		
PU par circulation	Fret	14,2

Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE - composante A)		
<i>RCTE - composante A = Prix unitaire (PU) x distance de circulation</i>		
PU (€ HT par train-km électrique)	Trains de fret	-
	Autres trains (HLP, matériel ...)	-

NB : Les tarifs de la RCTE seront publiés fin 2020. Les tarifs de la composante B seront présentés dans l'annexe 6.5 (prestation diverse)

ANNEXE 6.2.4



REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2021

Barème de prestations minimales pour les redevances particulières

en euros courants HT

Redevance LGV+ Paris-Lyon		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains aptes à la grande vitesse des infrastructures LGV de la ligne Paris-Lyon	Tarif par sillon-kilomètre sur section LGV, tenant compte de l'investissement effectué par SNCF Réseau	0,36

Redevance pour l'usage par les trains fret de la section 38080 "Montérolier-Buchy-Motteville"		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains fret de la section élémentaire 38080 "Montérolier-Buchy-Motteville"	Tarif par sillon-kilomètre, tenant compte de l'investissement effectué par SNCF Réseau	1,072

Redevance pour l'usage par les trains fret de la ligne "Saint-Pierre-d'Albigny-Modane Frontière"		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains fret des sections élémentaires 54044 "Saint-Pierre-d'Albigny-Saint-Jean de Maurienne", 54045 "Saint-Jean de Maurienne-Modane" et 58091 "Modane-Modane Frontière"	Tarif par sillon-kilomètre, tenant compte de l'investissement effectué par SNCF Réseau	0,525

Redevance pour l'usage par les trains de l'autoroute ferroviaire alpine de la ligne "Saint-Pierre-d'Albigny-Modane Frontière"		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains de l'autoroute ferroviaire alpine des sections élémentaires 54044 "Saint-Pierre-d'Albigny-Saint-Jean de Maurienne", 54045 "Saint-Jean de Maurienne-Modane" et 58091 "Modane-Modane Frontière"	Tarif par sillon-kilomètre, tenant compte de l'investissement effectué par SNCF Réseau	1,356

Redevance pour l'usage par les trains électriques des sections 53003 A "Pasilly-Le Creusot" et 53003 B "Le Creusot-Mâcon"		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains électriques des sections élémentaires 53003 A "Pasilly-Le Creusot" et 53003 B "Le Creusot-Mâcon"	Tarif par sillon-kilomètre, tenant compte de l'investissement effectué par SNCF Réseau	0,721

Redevance pour l'usage du raccordement court de Mulhouse		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains aptes à la grande vitesse du raccordement court de Mulhouse, sections élémentaires 12041 et 12055A	Tarif par sillon, tenant compte de l'investissement effectué par SNCF Réseau	409,178

Redevance pour l'usage de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux Vives-Annemasse		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains de voyageurs de la ligne nouvelle entre Annemasse et Cornavin, section élémentaire 56069	Tarif par sillon-kilomètre, tenant compte de l'investissement effectué par SNCF Réseau	6,803

Redevance pour l'usage du raccordement entre Serqueux et Gisors		
Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire
Usage par les trains fret de la ligne Serqueux-Gisors, ligne 330 000 rang 2 PK [68+418;118+405]	Tarif par train-kilomètre, tenant compte du déficit d'entretien et d'exploitation de SNCF Réseau	0,943